

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à  
M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N°15 – REGIE AUTONOME : REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Considérant que le règlement intérieur actuel regroupe à la fois les usagers et le personnel,

Vu que certains articles ne concernent que le personnel,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer ce document,

Il a été décidé de séparer le document actuel en deux documents distincts : à savoir le  
règlement intérieur des usagers et celui du personnel.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Dans un premier temps, nous vous proposons de mettre en place le règlement des usagers dont vous trouverez le projet en annexe de ce rapport. Celui du personnel sera présenté lors du prochain conseil.

Il est rappelé que ce règlement intérieur s'applique à tout usager présent dans l'enceinte de l'établissement (quel que soit le site) et qu'il est tenu à la disposition de chacun à l'accueil de chaque site, et également téléchargeable sur le site internet : [www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce nouveau règlement intérieur des usagers.

DONT ACTE